

Annonces 77 JUDICIAIRES & LÉGALES

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2021 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales est définie par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication du 7 décembre 2020 et est la suivante pour les départements d'habilitation du Parisien : Annonces judiciaires et légales de Constitution de sociétés commerciales : tarif forfaitaire : Société anonyme (SA) 395€ HT - Société par actions simplifiée (SAS) 197€ HT - Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) 141€ HT - Société en nom collectif (SNC) 219€ HT - Société à responsabilité limitée (SARL) 147€ HT - Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) 124€ HT. Annonces judiciaires et légales hors Constitution de sociétés commerciales : tarifs HT à la ligne : 60 (4,37 €) - 75/92/93/94 (5,39 €) - 77/78/95 (5,14 €)

Enquête publique



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VARENNES-SUR-SEINE

Enquête publique portant sur la modification n1 du PLU

Par arrêté du 10 septembre 2021, le Maire de Varennes-sur-Seine a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification n1 du PLU de Varennes-sur-Seine. A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné Monsieur Manuel GUILLAMO en qualité de commissaire enquêteur. La personne responsable de la modification du PLU est la Commune représentée par son Maire, Monsieur José RUIZ, et dont la Mairie est située Place Jean Séjourné 77130 Varennes-sur-Seine. A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur. L'enquête publique se déroulera en Mairie de Varennes-sur-Seine du vendredi 8 octobre 2021 au mardi 9 novembre 2021 inclus, soit pendant 33 jours. Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie les :
Vendredi 8 octobre 2021 de 9h à 12h
Samedi 23 octobre 2021 de 9h à 12h
Mardi 9 novembre 2021 de 14h à 17h00

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site www.varennes-sur-seine.fr, en mairie de Varennes-sur-Seine aux jours et heures habituels d'ouverture :

Lundi au mercredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Jeudi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h30
Vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions : Sur le registre d'enquête qui sera tenu à la disposition du public en mairie de Varennes-sur-Seine pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Soit les adresser par courrier postal avant le 9 novembre 2021 à 17 heures, avec la mention : Objet : Modification n1 du PLU, à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur, Mairie, Place Jean Séjourné 77130 VARENNES-SUR-SEINE. Par courriel à l'adresse suivante c.dupat@varennes-sur-seine.fr avant le 9 novembre 2021 à 17h00. Le dossier soumis à l'enquête publique comprend : le projet de PLU arrêté, les avis émis sur le projet de PLU. Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Varennes-sur-Seine et à la sous-préfecture de Provins aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au Maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique

A Varennes sur Seine, le 13 septembre 2021
Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe au Maire chargée de l'urbanisme
Karine CARADO

CONTACT :
Tél : 01 87 39 84 00

COMMUNE DE CRISENOY

Modification n1 du Plan Local d'Urbanisme

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Maire de CRISENOY, par arrêté municipal n25-2021 du 23 août 2021, a décidé de mettre à l'enquête publique, le projet de modification n1 du plan local d'urbanisme.

Les pièces de ce dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par Monsieur Jean-Luc BOISSON-TIER, Commissaire Enquêteur, seront déposés en mairie de CRISENOY, pendant 20 jours consécutifs, soit du samedi 18 septembre 2021, 09 h 00, au jeudi 07 octobre 2021 inclus, 12 heures, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les observations pourront être consignées sur le registre correspondant ou adressées par courrier en mairie au Commissaire-Enquêteur, ou déposées sur le site Internet de la Mairie, à l'adresse courriel ouverte et dédiée à cette enquête publique : enquete.modif.plu@orange.fr

Le dossier de modification n1 du P.L.U. comportant les avis des personnes publiques ainsi que les informations environnementales, seront consultables, aux jours et heures d'ouverture habituels de la Mairie, ainsi que sur le site Internet de la Mairie - <http://www.crisenoy.fr/>

Le Commissaire Enquêteur recevra en mairie les :

- samedi 18 septembre 2021 de 09 h 00 à 12 h 00,
- mardi 21 septembre 2021 de 17 h 00 à 20 h 00,
- samedi 02 octobre 2021 de 09 h 00 à 12 h 00,
- jeudi 07 octobre 2021 de 09 h 00 à 12 h 00.

A l'issue de l'enquête, le rapport et conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés en mairie de CRISENOY, et sur son site Internet, pour y être tenus à la dis-

position du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le conseil municipal se réunira ensuite pour valider les rectifications éventuelles et approuver la modification n1 du plan local d'urbanisme.

Les informations relatives à la modification n1 du plan local d'urbanisme pourront être demandées auprès du responsable de l'étude, Monsieur Hervé JEANNIN, Maire.

Constitution de société

SARL «BENJAMIN PHILIPPE»
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €
Siège social : Ferme le Monglas - 77320 CERNEUX
RCS MELUN 823 618 897
AVIS DE TRANSFORMATION

L'associé unique a décidé, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2021, de la transformation de la SARL en Société par actions simplifiée à compter du même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
FORME: Ancienne mention : Société à responsabilité limitée Nouvelle mention : Société par actions simplifiée
CAPITAL: Ancienne mention : Le capital social est fixé à 5000 euros, Il est divisé en 500 parts sociales. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 5 000€uros, Il est divisé en 500 actions chacune entièrement libérées.
ADMINISTRATION ET GERANCE: Anciennes mentions :
Gérant : Monsieur Benjamin PHILIPPE, demeurant 2 Hameau de Gondelot - 77560 AUGERS EN BRIE.
Nouvelles mentions :
Président: Monsieur Benjamin PHILIPPE, demeurant 2 Hameau de Gondelot - 77560 AUGERS EN BRIE.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Mention sera faite au RCS de MELUN.

ment préalable de la collectivité des associés.
Mention sera faite au RCS de MELUN.

Divers société

SCI IMMOYU

SCI au capital de 1.000 Euros
Siège social :
1, rue Lamartine
77400 SAINT-THIBAUT DES VIGNES
493 495 204 RCS MEAUX

Le 31 décembre 2020, L'AGO a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture des opérations de liquidation. Mention sera faite au RCS de MEAUX

SARL «ROMAIN PHILIPPE»
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €
Siège social : Ferme le Monglas - 77320 CERNEUX
RCS MELUN 823 618 749
AVIS DE TRANSFORMATION

L'associé unique a décidé, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2021, de la transformation de la SARL en Société par actions simplifiée à compter du même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
FORME: Ancienne mention : Société à responsabilité limitée Nouvelle mention : Société par actions simplifiée
CAPITAL: Ancienne mention : Le capital social est fixé à 5000 euros, Il est divisé en 500 parts sociales. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 5 000€uros, Il est divisé en 500 actions chacune entièrement libérées.
ADMINISTRATION ET GERANCE: Anciennes mentions :
Gérant : Monsieur Romain PHILIPPE, demeurant 12 Hameau Fontaine du Mont - 77320 BETON BAZOCHES.
Nouvelles mentions :
Président : Monsieur Romain PHILIPPE, demeurant 12 Hameau Fontaine du Mont - 77320 BETON BAZOCHES.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE

VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Mention sera faite au RCS de MELUN.

SCI IMMOYU

SCI au capital de 1.000 Euros
Siège social :
1, rue Lamartine
77400 SAINT-THIBAUT DES VIGNES
493 495 204 RCS MEAUX

Le 1er décembre 2020, L'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. Mme Chawel YU, 1 rue Lamartine 77400 SAINT-THIBAUT DES VIGNES été nommée liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du liquidateur. Mention faite au RCS de MEAUX

Publiez votre
annonce légale
avec Le Parisien

Rendez-vous sur
leparisien.annonces-legales.fr